

Canton du Valais

Commune : \_\_\_\_\_

Initiative cantonale « *Halte au diktat du canton : pour un droit des communes d'être consultées et associées en matière d'asile* » (initiative sur l'asile)

En vertu des articles 33 et ss de la Constitution cantonale, les citoyennes et citoyens soussignés ayant le droit de vote dans le canton demandent l'élaboration d'une loi instituant

*un droit formel, pour les communes, d'être consultées et associées, dès le départ, à tout processus d'implantation, sur leur territoire ou à proximité de celui-ci, d'un lieu d'hébergement collectif de personnes relevant du droit d'asile.*

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Ils ne peuvent signer qu'une seule fois cette initiative.

Celui qui intentionnellement appose une autre signature que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui signe plus d'une fois est punissable selon l'article 282 du code pénal.

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse exacte (rue-no)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

Expiration du délai pour le dépôt de l'initiative à la Chancellerie d'Etat : **17 septembre 2012.**

*Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres :*

*Logean Grégory, La Poya 13, 1982 Euseigne, président; Addor Jean-Luc, ch. du Grand Roé 21, 1965 Savièse; Arlettaz Patrick, av. de Savoie 27, 1896 Vouvry; Biffiger Paul, Birchmatten 36, 3924 St. Niklaus; Carraux Antoine, rue de Sâles 5, 1896 Vouvry; Desmeules Jérôme, rue de l'Eglise 6, 1926 Fully; Doyen Ariane, La Vouarda 15, 3978 Flanthey; Freysinger Oskar, ch. de Crettamalernaz 5, 1965 Savièse; Garcia Ilan, Batterie 146, 1996 Saclentse/Nendaz; Genolet Marc-Antoine, Mâche, 1987 Hérémece; Graber Michael, Turtmannstr. 3, 3946 Turtmann; Hildbrand Erwin, Haus Debora, 3945 Gampel; Holzer Fabian, Zer Flie 4, 3984 Fieschertal; Jäger Lukas, Gommerstr. 16B, 3946 Turtmann; Jordan Sylvianne, rue de la Mairie 15, 1905 Dorénaz; Rey Christian, Petit-Bois 14, 1963 Vétroz; Rouiller Guy, rte de Choëx 54, 1871 Choëx; Ruppen Franz, Binenweg 2, 3904 Naters; Vanay Guillaume, ch. de la Barme 21A, 1868 Collombey; Vieux Mikaël, CP 8, 1893 Muraz; Zumofen Raphael, Goppenstr. 42, 3954 Leukerbad; Zurwerra Yves, Weingartenstr. 36, 3904 Naters*

Le président de commune soussigné certifie que les \_\_\_\_ (nombre) signataires identifiables de l'initiative populaire figurent au registre électoral de la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques (art. 103 LcDP).

Sceau  
et signature

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures ou la télécharger sur le site [www.udc-valais.ch](http://www.udc-valais.ch), la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer (même avec une unique signature!) **par retour du courrier** à l'adresse suivante :

UDC du Valais romand, Case postale 1304, 1951 Sion